

Travaux Publics. 80. L'exécution des Travaux Publics de cette Province a été en grande partie confiée à des américains qui souvent emploient la main-d'œuvre étrangère.

EXEMPLES CHOISIS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC :

Peters, Moore & Wright, contracteurs des améliorations de la Rivière St. Charles, à Québec, malgré que Denis O'Brien et Denis Gaherty, tous deux entrepreneurs d'expérience, eussent soumis des propositions de 225,000 \$, et Wright, de Fox Island, tous deux intéressés pour les $\frac{2}{3}$ de l'ouvrage.

Whitney & Doty, américains, ont construit la section 4 du Canal Lachine.

O'Brien, Sullivan et Cie., américains, et Sullivan et Deemer, deux des principaux associés, sont nés citoyens des États-Unis.

Lyons & Cie., Haut-Canadiens, qui eurent le contrat de la section 9 du Canal Lachine, et qui le cédèrent, avec l'autorisation du gouvernement, à un nommé Phelan, américain qui décampa en Mars dernier avec \$18,000 du Trésor Public, sans payer ses ouvriers et fournisseurs.

Rodgers, Kelly et Cie., américains qui ont entrepris la section 10 du Canal Lachine, et qui, comme plusieurs autres, ont employé des sous-contracteurs américains, qui ont également laissé le pays sans payer la main-d'œuvre.

Preuve, le nommé Gallagher, sous-contracteur sur le canal Lachine, qui se sauva en 1877 avec plusieurs milliers de piastres appartenant à ses ouvriers, qui ne sont pas encore payés.

Preuve encore, le nommé Archibald Wilson, (le sous-contracteur de la carrière de Ste. Geneviève) dont les pauvres ouvriers plaident avec le puissant contracteur Rodgers pour le paiement de leurs gages.

Le gouvernement conservateur agissait bien autrement.

Le canal Carillon fut donné par le gouvernement McDougal-Cartier à des Canadiens, MM. Jones et Cooke.

Les sections 1 et 2 du canal Lachine, qui furent les seules qu'il donna avant sa chute en 1873, furent accordées à la société Worthington et Cie., composée de Bas-Canadiens et même de Montréalais.

On se rappelle que le même gouvernement conservateur n'a jamais voulu donner le contrat du Pacifique à une compagnie américaine. C'est ce qui a été la cause de sa défaite.

Contrat du Pacifique.

Par
la bon
Montr
Donald
pour la
90
bas sou
suscrit
102 291

La s
Cie., d
aient
égards
MacDo
La
Higgin
sions

La s
soumis
L'ad
la sou
hâvre
et cel
David

M
const
accep
était
faite

LE
de C
prent
frère

La
de p
de f
vient
tenti
dont
pau

C
caus
susp

T
de
et C